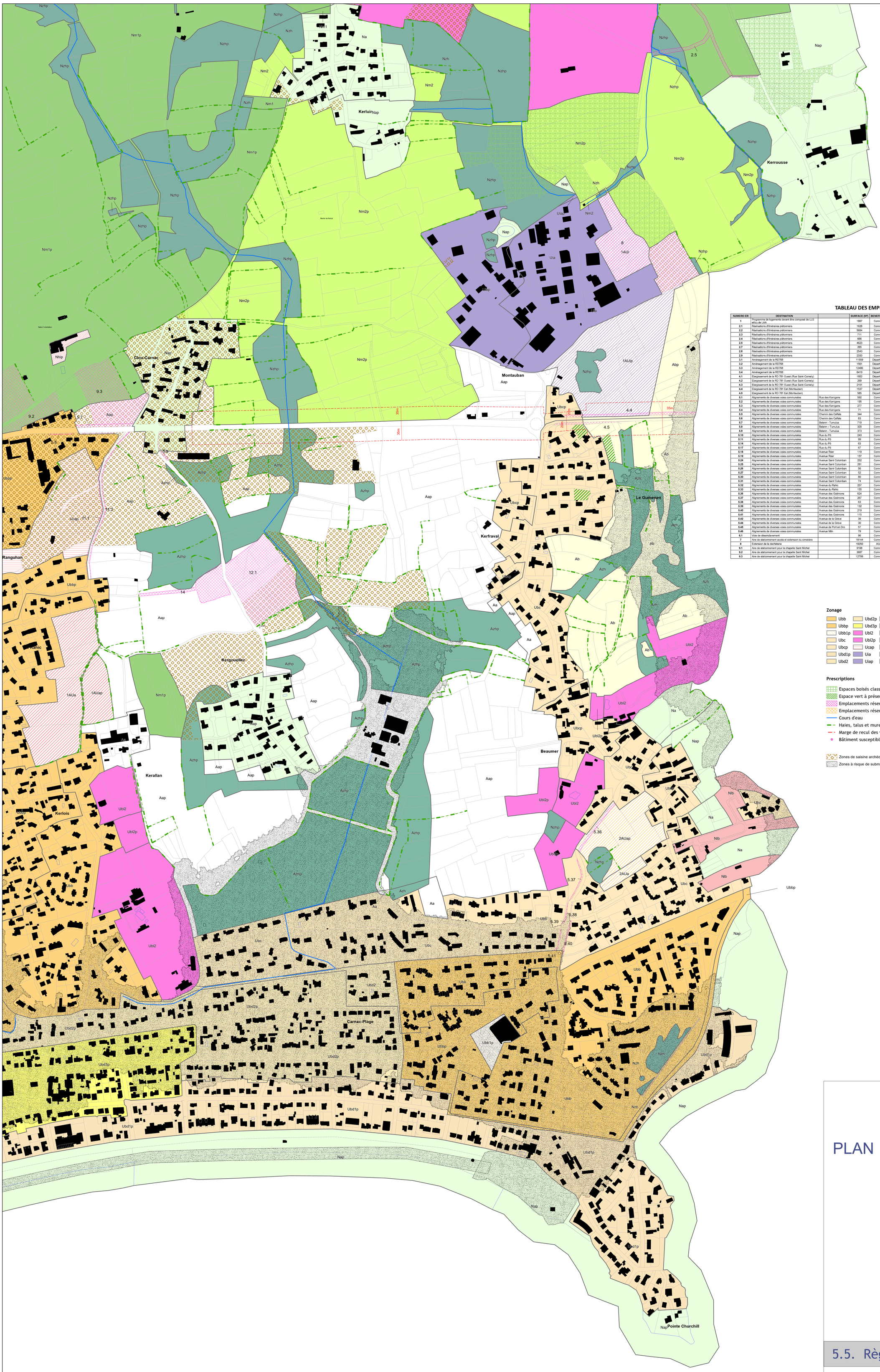

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

NUMERO ER	DESTINATION		SURFACE (M²)	BENEFICIAIRE
1	Programme de logements devant être composé de LLS et/ou de LAA		1867	Commune
2.1	Réalisations d'itinéraires piétonniers		1628	Commune
2.2	Réalisations d'itinéraires piétonniers		5684	Commune
2.3	Réalisations d'itinéraires piétonniers		711	Commune
2.4	Réalisations d'itinéraires piétonniers		666	Commune
2.5	Réalisations d'itinéraires piétonniers		4623	Commune
2.7	Réalisations d'itinéraires piétonniers		265	Commune
2.8	Réalisations d'itinéraires piétonniers		2543	Commune
2.9	Réalisations d'itinéraires piétonniers		2333	Commune
3.1	Aménagement de la RD768		11959	Département
3.2	Aménagement de la RD768		1561	Département
3.3	Aménagement de la RD768		12496	Département
3.4	Aménagement de la RD768		6419	Département
4.1	Elargissement de la RD 781 Ouest (Rue Saint-Cornely)		1602	Département
4.2	Elargissement de la RD 781 Ouest (Rue Saint-Cornely)		269	Département
4.3	Elargissement de la RD 781 Ouest (Rue Saint-Cornely)		2151	Département
4.4	Elargissement de la RD 781 Est (Montauban)		1537	Département
4.5	Elargissement de la RD 781 Est (Montauban)		585	Département
5.1	Alignements de diverses voies communales	Rue des Korrigans	592	Commune
5.2	Alignements de diverses voies communales	Rue des Korrigans	195	Commune
5.3	Alignements de diverses voies communales	Rue des Korrigans	277	Commune
5.4	Alignements de diverses voies communales	Rue des Korrigans	71	Commune
5.5	Alignements de diverses voies communales	Chemin des Calfats	344	Commune
5.6	Alignements de diverses voies communales	Chemin des Calfats	63	Commune
5.7	Alignements de diverses voies communales	Belann - Tumulus	719	Commune
5.8	Alignements de diverses voies communales	Belann – Tumulus	320	Commune
5.9	Alignements de diverses voies communales	Belann - Tumulus	373	Commune
5.10	Alignements de diverses voies communales	Rue du P6	243	Commune
5.11	Alignements de diverses voies communales	Rue du P6	99	Commune
5.14	Alignements de diverses voies communales	Rue du P6	63	Commune
5.17	Alignements de diverses voies communales	Rue du P6	67	Commune
5.18	Alignements de diverses voies communales	Avenue Röer	119	Commune
5.19	Alignements de diverses voies communales	Avenue Röer	157	Commune
5.24	Alignements de diverses voies communales	Avenue Saint Colomban	292	Commune
5.25	Alignements de diverses voies communales	Avenue Saint Colomban	281	Commune
5.26	Alignements de diverses voies communales	Avenue Saint Colomban	56	Commune
5.27	Alignements de diverses voies communales	Avenue Saint Colomban	52	Commune
5.30	Alignements de diverses voies communales	Avenue Saint Colomban	80	Commune
5.31	Alignements de diverses voies communales	Avenue Saint Colomban	74	Commune
5.32	Alignements de diverses voies communales	Avenue du Rahic	257	Commune
5.33	Alignements de diverses voies communales	Avenue du Rahic	155	Commune
5.36	Alignements de diverses voies communales	Avenue des Goémons	624	Commune
5.37	Alignements de diverses voies communales	Avenue des Goémons	267	Commune
5.38	Alignements de diverses voies communales	Avenue des Goémons	63	Commune
5.39	Alignements de diverses voies communales	Avenue des Goémons	132	Commune
5.40	Alignements de diverses voies communales	Avenue des Goémons	219	Commune
5.41	Alignements de diverses voies communales	Avenue des Goémons	115	Commune
5.42	Alignements de diverses voies communales	Avenue de la Grève	39	Commune
5.44	Alignements de diverses voies communales	Avenue de la Grève	30	Commune
5.45	Alignements de diverses voies communales	Avenue de Port en Dro	57	Commune
5.46	Alignements de diverses voies communales	Avenue Miln	79	Commune
6.1	Voie de désenclavement		96	Commune
7	Aire de stationnement accès et extension du cimetière		18144	Commune
8	Extension de la déchèterie		19250	AGTA
9.1	Aire de stationnement pour la chapelle Saint Michel		9108	Commune
9.2	Aire de stationnement pour la chapelle Saint Michel		3687	Commune
9.3	Aire de stationnement pour la chapelle Saint Michel		12799	Commune

NUMERO ER	DESTINATION		SURFACE (M²)	BENEFICIAIRE
10	Aire de stationnement		1226	Commune
11.1	Elargissement du chemin de Parc Belann		533	Commune
11.2	Elargissement du chemin de Parc Belann		795	Commune
12.1	Bassins tampon pour les eaux pluviales		18221	Commune
12.3	Bassins tampon pour les eaux pluviales		2506	Commune
12.4	Bassins tampon pour les eaux pluviales		11564	Commune
13	Aire de stationnement et bassin tampon pour les eaux pluviales		8964	Commune
14	Canalisations d'eaux pluviales et bassins tampon pour les eaux pluviales		4499	Commune
15	Aire d'accueil et stationnement en bordure de la RD 119		7691	Commune
16	Aménagement d'une liaison douce (piétons/vélos) Pluvers/Allée des Bernaches		2088	Commune
17.1	Réalisation d'itinéraires cyclables		11645	Commune
17.2	Réalisation d'itinéraires cyclables		3632	Commune
17.3	Réalisation d'itinéraires cyclables		6474	Commune
17.4	Réalisation d'itinéraires cyclables		6358	Commune
18	Extension du jardin public		12591	Commune
19	Aire de stationnement près de la plage de Ty Bihan		2287	Commune
20.1	Aménagement du carrefour des rues de Courdiec et de Bellevue		16	Commune
20.2	Aménagement du carrefour des rues de Courdiec et de Bellevue		68	Commune
20.3	Aménagement du carrefour des rues de Courdiec et de Bellevue		28	Commune
20.4	Aménagement du carrefour des rues de Courdiec et de Bellevue		43	Commune
21	Aménagement piétonnier entre l'église et le jardin public		370	Commune
22	Aménagement d'un espace d'accueil de stationnement, espace vert, valorisation entrée de ville et abord RD115		5690	Commune

Les surfaces sont données à titre indicatif.
Le cas échéant, elles seront ajustées après établissement d'un bornage ou document d'arpentage par un géomètre

Zonage

Ubb, Ubbp, Ubb1p, Ubc, Ubcp, Ubd1p, Ubd2, Ubd2p, Ubd3p, Ubl2, Ubl2p, Uca, Uia, Uiap, 1AUa, 1AUap, 1AUi, 1AUip, 2AUa, 2AUap, Aa, Aap, Ab, Abp, Azh, Azhp, Na, Nap, Nhip, Nlb, Nlbp, Nm1, Nm1p, Nm2, Nm2p, Nzh, Nzhp

Prescriptions

- Espaces boisés classés
- Espace vert à préserver au titre du L.123-1-5 III 2° du CU (article actuel : L.151-19)
- Emplacements réservés
- Emplacements réservés au titre du L.123-2b du CU (article actuel : L.151-41)
- Cours d'eau
- Haies, talus et murets à protéger au titre du L.123-1-5 III 2° du CU (article actuel : L.151-19)
- Marge de recul des voies
- Bâtiment susceptible de changer de destination

- Zones de saisine archéologique
- Zones à risque de submersion marine identifiées par le PPRL

VILLE de CARNAC

Commune de Carnac

PLAN LOCAL D'URBANISME

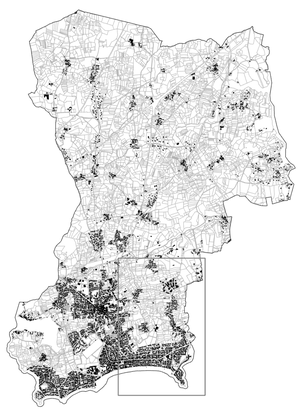

5.5. Règlement graphique - Bourg Est

Gheco
Urbanisme & Architecture
Environnement & Paysage
de Sites et Espaces Publics

DOSSIER D'APPROBATION
MODIFICATION n°1

Conseil Municipal du 02/06/2022
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 02/06/2022
Le Maire,

Echelle : 1/2500ème

Le Maire,
Olivier LEPICK